

## Editorial

S'il est bien un reproche que nous soyons en droit de faire au ministère en place, c'est certainement d'avoir fait naître chez les enseignants, les parents et le public en général une véritable indigestion de réformes !

Ce mot, qui devrait pourtant être synonyme de progrès, sonne à présent comme une menace ou comme une agression. Quel paradoxe pour le SI.EN qui, fidèle à ses attaches fédérales, se définit comme un syndicat «réformiste» de se voir aujourd'hui contraint à dénoncer les excès de réforme que subit le système éducatif.

La précipitation dont font preuve les ministres dans l'Éducation nationale et dans l'enseignement supérieur est devenue suspecte aux yeux de tous. Les inspecteurs et les universitaires descendent à présent dans la rue pour défendre la qualité et les valeurs du service public d'éducation.

Il faudrait cependant s'interroger : est-ce la réforme qui paraît aujourd'hui insupportable ou la méthode par laquelle le ministère s'applique à l'imposer ?

Au risque de déplaire aux opposants de tout poil à un régime puisant son inspiration dans les théories ultralibérales, notre organisation n'hésite pas à reconnaître la nécessité de certaines mesures. Nous refusons ainsi de nous inscrire dans une opposition systématique aux initiatives de la rue de Grenelle, mais nous n'hésitons jamais à les critiquer quand elles nous semblent éloignées des intérêts des jeunes.

Si cette position peut parfois sembler difficile à tenir, elle est la seule qui permette de poursuivre un dialogue sans lequel nous serions dans l'incapacité de peser sur l'avenir du service public d'éducation. Notre combat ne s'inscrit pas dans les mots mais dans l'action. Nous évitons les envolées lyriques qui peuvent faire illusion dans l'instant mais dont chacun sait bien qu'elles relèvent plus de la rododonta que d'une réelle volonté d'œuvrer pour faire avancer la cause de l'École.

Avec opiniâtreté et dans le respect de ses valeurs, le SI.EN s'attache au quotidien à défendre la cause des inspecteurs. Que ce soit pour valoriser nos carrières ou pour promouvoir un système éducatif plus juste et plus efficace, nous poursuivons le dialogue avec nos interlocuteurs du ministère, même si bien des fois nous sommes déçus par leurs prises de positions qui nous paraissent nettement en deçà des enjeux du débat éducatif.

La vie des inspecteurs est souvent difficile ces derniers temps, mais cette difficulté renforce le caractère indispensable de leur sérénité : nous ne devons pas oublier que la crise que traverse l'École aujourd'hui finira par passer. Si dans un excès de zèle coupable ou dans un laxisme indifférent nous perdions la confiance des enseignants, comment pourrions-nous demain exercer nos missions ?

Une fois encore le SI.EN est là aussi bien pour aider les inspecteurs à «garder le cap», sans faiblesse mais sans dogmatisme, que pour poursuivre les échanges au cours desquels nous défendons l'ensemble des mandats fixés par les syndiqués.

Face à des interlocuteurs aux intentions dont il n'est pas illégitime de douter, notre capacité à développer la vie syndicale locale sera un élément déterminant pour peser sur notre avenir !

---

## Agenda

- 16 - 17 décembre 2008 :** Observatoire national de la Sécurité/ Commission Incendie et accessibilité - séance plénière (A. CADEZ)
- 14 janvier 2009 :** Réunion intersyndicale sur les RASED (P. ROUMAGNAC)  
NOISIEL / Réunion de la section académique de CRETEIL en présence de P. ROUMAGNAC et Y. DESTOT
- 15 janvier 2009 :** Assemblée nationale / Audition du SI.EN par M. le député REISS sur le projet des EPEP (P. ROUMAGNAC  
E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)  
- Rencontre SNPsyEN (Farid BOUSMIA, SGI, et Marie-Antoinette POIRSON) / SI.EN (P. ROUMAGNAC)
- 16 janvier :** Rencontre avec Xavier DARCOS, ministre de l'Education nationale (P. ROUMAGNAC)
- 21 janvier :** MEN/ Remise des prix du concours national 2008 des Ecoles fleuries. (C. DURAND y représentait le SI.EN)  
- MEN / Lancement de la 64 ème campagne Jeunesse au Plein Air (P. ROUMAGNAC)
- 22 janvier :** Rencontre FCPE (Jean-Jacques HAZAN, Président) / SI.EN (P. ROUMAGNAC)  
- A la faveur du regroupement des IEN.IO par l'Inspection générale, réunion syndicale SI.EN organisée par Y. DESTOT ; participation de P. ROUMAGNAC
- 30 janvier :** Conseil Supérieur de l'Education (E. ROQUES)
- 4 février :** S.E. / Groupe de travail sur la difficulté scolaire. Participation d'E. ROQUES au titre du SI.EN
- 5 février :** UNSA Education / Groupe de travail «Formation des maîtres». SI.EN représenté par E. ROQUES  
- Metz / Réunion de la section départementale SI.EN Moselle en présence de P. ROUMAGNAC
- 9 février :** MEN/ Audience auprès de M. Roger CHUDEAU, Directeur de l'Encadrement. (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT)
- 12 février :** MEN / Groupe de travail sur la difficulté scolaire. Participation de M. VOLCKCRICK au titre du SI.EN
- 10 mars :** MEN / Groupe de travail sur la difficulté scolaire. Participation de P. ROUMAGNAC au titre du SI.EN
- 12 - 13 mars :** **Bureau National**

Le Nord s'est découvert un nouveau caricaturiste en la personne de son Responsable départemental Alain Dogimont.  
Avis aux amateurs...

## Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Déclaration commune FCPE - SI.EN - Décret du CSE	p 3
Etablissement Public de l'Enseignement Primaire	p 4
Vie syndicale : après le 29 janvier - coordination sur la formation des enseignants - RASED	p 5
Evaluation CM2	p 6
Evaluation CM2 - Indemnité de circonscription	p 7
Service minimum d'accueil	p 8
Réponses au collectif des enseignants «désobéisseurs»	p 9 - 10
Médiateurs de la réussite scolaire - Académie de Lille	p 11
Tribune libre	p 12

### L'inspection n° 112

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

## Déclaration commune de la FCPE et du SI.EN-UNSA Education - 30 janvier 2009

Les représentants de la FCPE et du SI.EN-UNSA Education font le constat de positionnements largement convergents sur les évolutions souhaitables du système éducatif.

Ils déplorent que les parents d'élèves soient insuffisamment associés à la coéducation pourtant recommandée dans le cadre des instructions officielles. Elle assurerait en effet une continuité essentielle pour que les jeunes ressentent une plus grande cohérence de leur environnement éducatif. Cette articulation entre enseignants et parents imposerait des échanges réguliers et confiants que la politique ministérielle devrait faciliter, de même qu'elle devrait encourager la représentation des parents dans les différentes instances du système éducatif.

Les différents temps de vie de l'enfant doivent être mieux pris en compte et mieux aménagés pour s'adapter à ses besoins. Les contraintes liées aux contextes sociaux s'accroissent mal des règles rigides qui prévalent aujourd'hui. La FCPE et le SI.EN considèrent que cette question ne doit pas être abordée sous le seul angle de la semaine scolaire mais doit prendre en compte l'organisation de la journée dans sa globalité.

Quel que soit le regard porté sur le dispositif de l'aide personnalisée mis en place depuis la rentrée scolaire, il devrait mieux respecter les rythmes chronobiologiques des enfants. Pour le SI.EN et la FCPE il ne saurait en aucune manière se substituer aux aides spécifiques apportées par les enseignants spécialisés. Nos organisations exhortent donc le ministre à réaffirmer le rôle irremplaçable des RASED et à abandonner toute mesure de carte scolaire concernant ces postes. Elles réclament que soient analysés de manière rigoureuse les modes de fonctionnement de ces équipes spécialisées et que soient précisées leurs responsabilités, qui doivent continuer à être exercées sous le contrôle de l'IEA. Elles revendiquent la mise en place d'un groupe de travail sur la prise en charge de la difficulté scolaire et souhaitent y être associées.

La FCPE et le SI.EN affirment aussi que l'orientation des élèves doit constituer une préoccupation majeure du système éducatif et que sa réussite nécessite à la fois l'implication active de tous les enseignants et acteurs concernés par l'éducation des jeunes, la mobilisation de compétences spécifiques et de ressources au sein des CIO et le renforcement de l'écoute des familles et, progressivement au fil de la scolarité, du jeune lui-même.

Plus globalement, les deux organisations souhaitent œuvrer pour une réelle valorisation des différentes voies de réussite des jeunes qui devraient être aussi diverses que le sont les individus. Elles considèrent à cet égard que le socle commun des compétences et des connaissances constitue une avancée significative insuffisamment exploitée aujourd'hui.

S'inscrivant dans une démarche fondamentalement positive, la FCPE et le SI.EN souhaitent rencontrer conjointement le ministre de l'Education nationale afin de lui présenter leurs attentes, mais aussi l'état de leur réflexion sur les moyens susceptibles de contribuer à la réussite de tous les jeunes qui auront à bâtir la société de demain en dépassant les multiples inquiétudes d'aujourd'hui.

La FCPE et le SI.EN envisagent de poursuivre leurs échanges dans le cadre de nouvelles rencontres qui porteront en particulier sur la place et les objectifs de l'évaluation, les relations entre les projets pédagogiques et la carte scolaire, la promotion de la coopération dans les établissements scolaires et, plus globalement, tout thème relatif à l'éducation. Des débats locaux entre les adhérents des deux organisations renforceront la réflexion commune.

FCPE : Laurence GUILLERMOU  
SI.EN-UNSA Education : Patrick ROUMAGNAC

## Le Conseil Supérieur de l'Education adopte un décret sur la scolarisation des enfants en situation de handicap

Les membres du CSE, réunis vendredi 30 janvier 2009, ont adopté le décret relatif à la coopération entre l'Education nationale et les services médico-sociaux pour les élèves en situation de handicap, indique à l'AEF, Nelly Paulet, déléguée nationale «adaptation scolaire scolarisation du handicap» au SE-Unsa. Ce texte a recueilli 41 voix pour, 2 voix contre, aucune abstention et 1 refus de vote. Porté conjointement par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et le ministère de l'Education nationale, il devrait «permettre l'articulation entre le projet personnalisé de scolarisation et son prolongement médico-social, le projet individualisé d'accompagnement», explique Nelly Paulet. Le syndicat, qui exprime des «réserves sur les moyens et les personnels mis à disposition pour mettre en œuvre cette coopération», attend «la circulaire d'application, nécessaire pour concrétiser ces dispositions».

Sur proposition de la FCPE, le CSE a adopté, «à l'unanimité un vœu pour que les candidats en situation de handicap bénéficient d'une pause suffisante entre deux épreuves», signale la fédération de parents d'élèves dans un communiqué diffusé vendredi. La fédération avait en effet remarqué que le calendrier retenu pour les examens du brevet et pour celui du baccalauréat dans une note de service publiée au BO du 15 janvier «aurait pour conséquence de priver de déjeuner un certain nombre de candidats en situation de handicap bénéficiant d'un tiers temps supplémentaire».

Leur vœu est le suivant: «lors de l'élaboration des calendriers des examens quels qu'ils soient, il [soit] tenu humainement compte de la situation des candidats handicapés : une pause suffisante leur est nécessaire entre les épreuves». Ils souhaitent ainsi la révision et l'aménagement de la note de service publiée au BO «dans cet esprit». Il s'agit d'attirer «l'attention des recteurs» sur ces calendriers d'épreuves qui relèvent de leur compétence.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE. Les représentants du CSE se sont en outre prononcé en faveur (25 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions et 13 refus de votes) d'un arrêté relatif au contenu des connaissances requises pour les enfants relevant de l'obligation scolaire instruits dans les familles ou dans des classes et établissements privés hors contrat. «L'objectif est d'uniformiser l'instruction obligatoire», commente Nelly Paulet.



## Etablissements Publics de l'Enseignement Primaire

### Compte rendu de l'audience auprès de Frédéric REISS 9 décembre 2008

Au cours d'une rencontre fédérale de l'UNSA Education avec Frédéric REISS, à laquelle étaient représentés le SE et le SI.EN, le député a ouvert les échanges en précisant que le projet relatif à l'EPEP lui semblait trop important pour être traité dans le cadre d'une niche parlementaire...

Il a donc choisi (plus ou moins spontanément...) de poursuivre les débats en recherchant en particulier une meilleure implication des élus locaux, des parents et des enseignants avant de prévoir une présentation du projet de loi dans le cadre d'un débat parlementaire digne de ce nom. Aucune échéance n'est encore fixée, mais il semble plus urgent d'apaiser les tensions que de créer de nouveaux conflits potentiels !

La discussion a été pour le SI.EN l'occasion d'évoquer son profond désaccord avec l'image des inspecteurs présentée dans le cadre du rapport sur la Loi de Finances. Le député nous a assuré du profond respect qu'il portait aux inspecteurs et de sa confiance en leur capacité à piloter le système éducatif. Il a par ailleurs affirmé son souhait de rencontrer notre syndicat dans le cadre d'un échange bilatéral spécifique pour mieux évoquer nos orientations et nos propositions. Il s'est déclaré soucieux des conditions de travail des inspecteurs.

Nous saurons lui rappeler ce souci lors de nos futurs échanges.

Pour ce qui est de l'EPEP, Frédéric REISS a insisté sur la nécessité de faire évoluer l'école pour faciliter la gestion déconcentrée de moyens matériels et humains. Nous ne pouvons que souscrire à sa préoccupation de mutualiser plus efficacement les ressources, cependant nous avons surtout insisté sur l'indispensable engagement des équipes qui nous semble difficilement conciliable avec un dispositif débouchant sur une forme de contrainte (cf. l'obligation prévue dans le projet de loi de créer un EPEP dès que l'école comporte au moins 15 classes).

En l'état actuel de la situation, nous nous réjouissons du report du projet et sommes satisfaits de la méthode beaucoup plus ouverte qui semble à présent être envisagée. Nous participerons bien sûr activement à la réflexion qui s'engage et incitons tous nos collègues à investir ce débat.

A cet effet le SI.EN proposera très prochainement un questionnaire pour permettre aux syndiqués de s'exprimer le plus largement possible sur ce thème.

P. ROUMAGNAC

### Compte rendu de la rencontre avec le député Frédéric REISS - 13 janvier 2009

Frédéric REISS accompagné de son attaché parlementaire Cédric GABRIEL et en présence de Martine MARTINEL, députée PS de Toulouse

Pour le SI.EN : P. ROUMAGNAC – E. ROQUES – M. VOLCKCRICK

Suite au rapport rédigé par la commission présidée par le député F. REISS, à la réaction du SI.EN et à ses interventions dans le cadre d'une audience fédérale accordée par F. REISS, celui-ci a souhaité une rencontre avec notre organisation et nous avons été reçus à l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2009.

Le député a donné les grandes lignes de la proposition de loi qu'il entendait déposer à propos de la création des EPEP, établissements publics pour le premier degré.

Après avoir rappelé l'idée d'EPEP obligatoires à partir d'écoles de 15 classes et de volontariat pour les autres écoles dans le cadre de regroupements éventuels, le député met en avant le fait que la proposition de loi sur les EPEP :

- implique des directeurs représentants de l'Etat ;
- réaffirme le rôle des IEN ;
- insiste sur l'équivalence entre les classes maternelles et les classes élémentaires ;
- ouvre sur la possibilité de disposer d'un enseignant spécialisé (E ou G) par EPEP.

Le SI.EN, pour sa part, réaffirme son accord de principe sur le dispositif des EPEP dont il voit l'intérêt pour l'amélioration du fonctionnement du système éducatif, mais fixe les limites nécessaires pour éviter certaines dérives :

- l'IEN, statutairement représentant de l'Etat, reste le garant de l'amélioration du système éducatif. A ce titre, il a une responsabilité sur un territoire délimité qui permet une certaine proximité et une bonne connaissance du terrain et de ses acteurs et qui garantit la cohérence des actions sur ce territoire ;
- c'est donc l'IEN qui est chargé de piloter les EPEP, c'est-à-dire de fixer les orientations, les priorités et les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet pédagogique ;
- le directeur de l'EPEP est l'interlocuteur pour ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement. Il établit le projet qui sera proposé en Conseil d'Administration et validé par l'IEN ;
- le directeur de l'EPEP préside le Conseil d'Administration. Il a un rôle fonctionnel et non hiérarchique dans l'organisation de l'EPEP.

Conclusion : à l'issue de débats fructueux mais denses, le député REISS constate de nombreux points de convergence entre son analyse et les positions défendues par le SI.EN dont il s'engage à revoir les représentants pour solliciter leur avis dans la poursuite de la réflexion sur cette proposition de loi.



## Après la réussite du 29 janvier

La grève et les manifestations du 29 janvier auront été une immense réussite. Le gouvernement et le président de la République doivent désormais répondre et organiser un cadre de concertation et de négociations. Leur responsabilité est engagée. Le gouvernement et le président de la République doivent regarder en face la crise économique qui pourrait précéder la crise sociale. Les habituels faux-fuyants, comme ceux sur la «rupture», ne sont plus de mise. Le «travailler plus pour gagner plus» doit relever du passé. Les «réformes» imposées, au risque de fragiliser davantage la cohésion sociale, doivent être stoppées. Les services publics doivent redevenir une priorité. Les organisations syndicales sauront prendre, si le gouvernement n'apporte aucune réponse, toutes leurs responsabilités.

Patrick Gonthier  
Secrétaire général de l'UNSA Education

## Coordination nationale sur la formation des enseignants

### Motion adoptée à l'unanimité

La coordination nationale des personnels des IUFM et des départements universitaires impliqués dans la formation des enseignants, réunie à Paris le 31 janvier en présence d'une centaine de participants venant de 15 académies, exige :

- o le retrait de la réforme des concours et de la formation des enseignants ;
- o le maintien des concours dans leur configuration actuelle et un recrutement à la hauteur des besoins, ainsi que le maintien de l'année de formation en alternance rémunérée après le concours ;
- o l'ouverture de négociations pour une autre réforme de la formation et du recrutement, qui respecte l'existence et la vocation des IUFM à être au cœur de cette formation, qui permette la reconnaissance du haut niveau de qualification et qui tienne compte de la nécessaire formation professionnelle après la réussite au concours.

La coordination appelle au non-dépôt des maquettes de master et à la grève à partir du 2 février.

Paris, Sorbonne, 31 janvier 2009

## Obstination

Les huit organisations syndicales se réunissent le 2 février. Elles maintiendront leurs exigences contenues dans la plate-forme commune avant l'intervention du président de la République. La question du pouvoir d'achat oppose les organisations au gouvernement. Pour lui, l'aide aux entreprises et aux banques est la solution. La consommation peut attendre. Le Premier ministre, de son côté, fait dans l'obstination. Les emplois publics continueront d'être supprimés.

A la question de savoir si le gouvernement comptait poursuivre en 2010 la réduction du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur deux, il a répondu : «La réponse est oui, parce que nous allons continuer à réformer l'Etat». La «réforme» de l'Etat se réduit à un plan social, sans perspective, sans ambition. L'Etat et les fonctionnaires qui le servent ne sont, aux yeux du Premier ministre, qu'une variable d'ajustement. Triste déclaration. Le 29 janvier doit avoir des suites.

Patrick Gonthier

## RASED

### Communiqué de presse du SI.EN-UNSA Education

12 janvier 2009

Le SI.EN-UNSA Education se félicite des évolutions actuelles dans le domaine de la difficulté scolaire. Les nouvelles perspectives en matière de gestion des moyens RASED s'inscrivent, au moins partiellement, dans l'approche défendue par notre syndicat et constituent une première avancée. Par ailleurs, l'annonce de l'ouverture de discussions sur la prise en charge de la difficulté scolaire correspond bien aux attentes que nous avons exprimées à plusieurs reprises.

Ce n'est en effet que dans l'articulation entre aide spécialisée et aide personnalisée que ce nouveau dispositif pourra prétendre à une réelle efficacité. La sédentarisation des moyens RASED était une mauvaise réponse à une vraie question. Reste maintenant à rechercher les manières les plus efficaces d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Les évolutions liées aux dernières réformes du système éducatif (mise en place du socle commun de compétences et de connaissances, Loi de compensation du handicap, modification du temps scolaire et des programmes, introduction de l'aide personnalisée...) sont

autant d'éléments qui rendent indispensable la réécriture de la circulaire de 2002 sur les missions des enseignants spécialisés au sein des réseaux pilotés par les inspecteurs.

La décision du ministre de revenir sur le projet initial de sédentarisation et d'ouvrir le dialogue va dans le bon sens et notre organisation, largement majoritaire pour la représentation des inspecteurs, entend bien participer activement à la réflexion qui s'ouvre pour rechercher de meilleures réponses à la difficulté scolaire.

L'école a besoin de retrouver une sérénité qui lui fait actuellement défaut et qui est particulièrement néfaste pour les élèves les plus fragiles. A cet égard, ce premier geste de bonne volonté de la part du ministre de l'Education nationale mérite d'être salué comme tel.

Pour être réellement efficace et utile, il devra cependant être suivi d'autres décisions courageuses, à l'issue des discussions qui vont s'ouvrir avec les personnels, les usagers et les partenaires de l'école.

Patrick ROUMAGNAC

### Quand les Fées Loupe Se penchent sur le berceau de la Formation Continue 2010 d'une circonscription



- C'est Papi Xavier qui va être content,  
Avec « 18 heures », je fabrique 1300 jours



# Enseignement du premier degré

---

## Evaluations CM2

### Communiqué de presse du SI.EN-UNSA Education

Les dispositifs d'évaluation sont au cœur des processus d'apprentissage. Il est même possible de dire qu'au fil des années c'est une véritable « culture de l'évaluation » qui s'est progressivement imposée à l'école. Le ministère a conçu des outils dont les enseignants se sont emparés et qui font à présent partie intégrante des démarches éducatives, puisqu'ils permettent d'établir des bilans précis et nuancés des compétences et des besoins des élèves.

Parallèlement à cette approche centrée sur l'enfant, il semble légitime qu'un ministre se soucie de disposer d'informations fiables et objectives sur les compétences « moyennes » des élèves et qu'il envisage de s'appuyer sur ces informations pour rechercher les moyens de rendre l'école plus efficace.

Le SI.EN remarque d'ailleurs que les protestations qui s'amplifient aujourd'hui sur les évaluations en CM2 ne visent nullement à remettre en cause la légitimité de cette préoccupation.

Notre organisation fait cependant le constat qu'au-delà des quelques suspicions pesant aujourd'hui sur l'usage qui pourrait être fait du résultat de ces évaluations, un point majeur rend aujourd'hui discutables l'intérêt de mettre en œuvre ce dispositif à cette période de l'année. Il est en effet clair que certaines notions évaluées par des items, en français comme en mathématiques, ne peuvent être maîtrisées actuellement, alors qu'il reste encore cinq mois d'enseignement pour les approfondir. Dans ce contexte, nous demandons au ministre de l'Education nationale de ne pas imposer la passation systématique de tous les items du protocole d'évaluation. Cette solution nous semble préférable à l'idée d'un report des épreuves alors que le contenu de ces dernières est maintenant connu, ce qui risquerait d'induire des stratégies de renforcement ciblé qui ne seraient profitables ni au système, ni aux élèves.

Pour prendre en compte les caractéristiques particulières de chaque école, il serait cohérent de laisser à l'enseignant le choix des items à ne pas traiter. Eu égard au volume global des remontées prévues, un traitement statistique adapté permettrait au ministre de disposer d'éléments suffisamment précis pour éclairer sa politique éducative et fournirait aux enseignants des bilans plus en adéquation avec le niveau de maîtrise des savoirs réellement enseignés. Ceci présenterait aussi l'avantage non négligeable d'éviter de placer des élèves en situation d'échec inévitable, ce qui constitue un non-sens pédagogique.

A ceux qui objecteraient qu'il est bien tard pour introduire cette souplesse dans le protocole, nous répondrions que cette mesure ne nécessiterait qu'un ajustement du logiciel de saisie et de traitement des réponses des élèves, ce qui est tout de même infiniment moins contraignant que les inutiles tensions engendrées par cette opération.

P. ROUMAGNAC - 14 janvier 2009

### Billet d'humeur

Après avoir étudié les évaluations nationales au CM2, item par item, et réuni les directeurs d'école et les enseignants de CM2 de ma circonscription, je constate que le protocole d'évaluation déstabilise à plus d'un titre :

- l'évaluation intègre des notions qui ne sont pas encore étudiées dans les classes ;
- les textes qui servent de supports à l'évaluation en français sont complexes et mettent les élèves en difficulté de compréhension avant même d'être exploités ;
- les durées de passation définies pour certains items sont bien trop courtes en regard du travail attendu.

J'en passe.

Certes, les IEN que nous sommes peuvent toujours argumenter. Mais, sans contestation possible, cette évaluation placera un nombre important d'élèves, comme le souligne P. ROUMAGNAC, en situation d'échec. Elle décourage les enseignants qui s'interrogent sur la volonté ministérielle de dénoncer la qualité de leur travail et de leur investissement, avec un protocole manifestement mal conçu ; elle place ces mêmes

### Refus des pressions locales

L'écho médiatique des évaluations nationales en CM2 illustre bien les tensions qui traversent actuellement le système éducatif.

Nous ne reviendrons pas sur les critiques que nous avons émises sur ce dispositif ; elles se sont révélées en grande partie fondées, mais ne sont pas les causes fondamentales des difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Les échanges avec le Cabinet du ministre ainsi qu'avec la DGESCO faisaient ressortir une apparente volonté d'éviter les situations de crise. L'approche nous semblait sage puisqu'elle permettait d'une part de lever - au moins partiellement - les inquiétudes relatives à l'usage des informations remontant des établissements et, d'autre part, contribuait à souligner l'importance de l'évaluation qui est indissociable de toute perspective d'enseignement.

Que les propos des plus hautes instances du ministère de l'Education aient été sincères ou opportunistes, peu importe. C'est une fois encore le manque de clarté dans les communiqués qui pose problème. Ainsi, sous couvert d'ordres aux origines souvent nébuleuses, l'autorité hiérarchique locale n'hésite pas à solliciter les IEN pour des manipulations curieuses, discutables ou franchement malsaines !

Faire remonter des chiffres semble être devenu la priorité des départements et des académies. Tous les moyens semblent bons pour les obtenir : la menace (retrait de salaire, rappel des obligations des fonctionnaires...), la ruse (transformation des cotations inexploitable en un zéro qui ne veut rien dire mais qui est informatiquement exploitable) ou la « force » (« descente » d'un IEN éventuellement accompagné de ses conseillers pédagogiques).

Qu'est-ce qui justifie ce zèle ? La prise de conscience du caractère indispensable de ces chiffres pour améliorer le fonctionnement du système éducatif ? Du tout ! C'est tout simplement la peur qui motive nos responsables locaux... Comme le disent certains : « ma tête est en jeu. »

Le SI.EN-UNSA Education engage les inspecteurs à faire preuve de plus de sérénité et d'un plus grand sens du service public que celui qui semble animer ces zélés " pisse-statistiques ". N'oublions pas que la crise des évaluations, comme toutes les crises, connaîtra une fin. Veillons donc à pouvoir retourner dans les écoles la tête haute et sans qu'ait été entamé le contrat de confiance qui nous lie aux enseignants !

Le Bureau National affirme son soutien sans réserve à tous les collègues amenés à s'opposer à des ordres inacceptables et dangereux pour le système éducatif. Il réagira sans faiblesse s'il vient à être informé de difficultés dans l'application de cette consigne.

P. ROUMAGNAC - 10 février 2009

enseignants dans l'obligation de « se justifier » (terme qu'ils emploient devant les parents dont on peut penser qu'un certain nombre ne sera pas forcément prêt à accepter leurs explications.

« On chercherait à détruire l'école publique qu'on ne s'y prendrait pas autrement », voilà ce que nous entendons sur le terrain.

Je dois dire qu'aujourd'hui, l'IEN que je suis éprouve quelques états d'âme. Pourtant, la réforme qui est mise en place pour l'école me convient à plus d'un titre. J'adhère à tous les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté et, même si leur mise en place a été et sera encore un lourd investissement pour moi, je continuerai parce que j'y crois.

Mais ce troisième volet de la réforme, que j'approuve en tant qu'outil de pilotage, je ne parviens pas, depuis que j'en ai étudié les contenus, à le porter autant qu'on l'attend de moi. Participer à une telle mise à mal des enseignants qui, dans une très large part, font bien - voire très bien - leur travail, me dérange et c'est peu dire.

J'attends de mon syndicat un positionnement à une autre hauteur que celle que j'observe aujourd'hui.

M. C. PETIT - BESANCON 2

# Enseignement du premier degré

## Evaluations CM2

Je viens de prendre connaissance du communiqué de presse.

Je dois dire que je reste sur ma faim et que je vis plutôt mal la pression que nous subissons actuellement sur ce dossier. Comme tous mes collègues j'ai reçu, de diverses provenances, à de nombreuses reprises, les informations ministérielles sur ce troisième volet de la réforme de l'école primaire.

Faire un bilan des acquis des élèves. Oui bien sûr. C'est utile. Qui peut nier dans un système éducatif cette nécessité de mesurer ce que les élèves savent ?

Disposer d'outils de pilotage du système éducatif. Oui aussi. Et je suis, depuis longtemps demandeur de tableau de bord contextualisé qui permette d'élaborer avec les équipes pédagogiques les meilleures réponses aux difficultés.

Cibler les élèves en difficulté pour réduire l'échec scolaire (dont l'indicateur varie au gré des interlocuteurs entre 12 et 20%), bien sûr. A quoi nous attachons-nous depuis des lustres sinon à essayer de trouver les meilleures réponses possibles ?

Inciter à une meilleure information des familles sur les résultats des élèves. N'avons-nous pas développé avec les équipes pédagogiques des outils de liaison avec les familles ?

Alors, avec une loyauté sans faille, je fais, comme chacun des IEN que je connais, mon travail d'information, d'incitation, de régulation, de formation. J'ai réuni les directeurs et les maîtres de CM2 pour relayer la demande institutionnelle. J'ai présenté les objectifs, les modalités de passation, j'ai expliqué la saisie des résultats, la remontée des résultats, etc...

Et j'entends les enseignants. Leur désarroi. Leur angoisse. Leur découragement.

Ils sentent qu'on les manipule. Qu'on va instrumentaliser une évaluation non pas pour repérer les difficultés et aider les élèves, mais pour justifier un discours politique. Il est encore trop tôt pour prédire quels seront les résultats. Je suis enclin à penser qu'ils ne seront pas bons pour tous les arguments maintes fois présentés dans la presse. Une fois encore, relayant les discours des déclinologues bien en cour, on va constater la faiblesse de résultats et accuser pêle-mêle, les enseignants, les familles, les élèves, les inspecteurs d'avoir formé des élèves aussi peu performants, de n'avoir pas compris, de n'avoir rien fait, etc. Cela sera d'autant plus facile que l'on «testera» les élèves sur des éléments du programme non abordés, qu'on leur soumettra des textes dont les références sont bien loin du champ culturel de l'élève moyen.

Je les entends ces enseignants consciencieux, soucieux de leurs élèves, s'inquiéter. «Que va-t-on dire de nous ?» dit l'un, «qu'est-ce que je vais dire aux parents ?» dit un autre, «comment expliquer aux parents qu'il reste encore six mois de travail avec les élèves, que l'année n'est pas finie ?». Le risque est grand d'une démobilitation généralisée, ou d'un bachotage stupide qui va encore aggraver la situation des plus fragiles.

On peut les assurer qu'il n'y aura pas de mise en concurrence des écoles, comment peut-on être sûr que certaines associations de parents d'élèves ne réunissent et croisent les informations pour les publier ?

Je me demande même si ce ne serait pas encouragé discrètement par le ministère.

Et nous, les IEN ? Certes «on» nous assure que notre loyauté est reconnue, mais on nous laisse dans l'ignorance des contenus des évaluations désignant par là-même le manque de confiance totale à notre égard. On apprend que nous sommes suspectés de ne rien faire pour que les nouveaux programmes de 2008 soient mis en oeuvre : c'est là encore une défiance intolérable. Et si, enfin, on lisait les nombreux rapports d'inspection qui dans leur grande majorité évaluent la mise en oeuvre des programmes. Mais des internautes-contrôleurs-lauréat-de-l'appel-d'offre parcourent les sites des circonscriptions et en déduisent sans doute avec un automate de repérage des occurrences le nombre de fois où ce point est abordé. J'aimerais qu'on aborde aussi les difficultés ressenties par les stagiaires en formation, ceux qui sont en responsabilité d'une circonscription depuis la dernière rentrée et qui s'inquiètent de leur sort face à la modification des modalités de recrutement et de «formation», leur titularisation, leur reclassement.

Faut-il enfin parler de revalorisation, nouvelle arlésienne qui semble prendre son essor et nous fera miroiter encore de nombreuses années l'espoir de caresser l'espoir d'une amélioration indicielle ?

Tu vois que si c'est pas forcément la joie, on tient encore le coup, mais ...

## Indemnité de circonscription

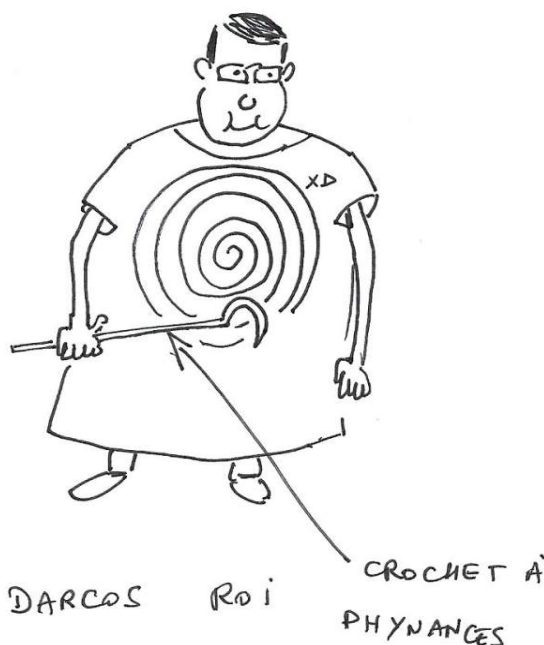
Nous sommes encore intervenus vendredi 10 janvier auprès du directeur de la DE pour lui signaler le caractère hautement démobilisateur du retard dans la revalorisation de l'indemnité de circonscription pour les inspecteurs du 1er degré, mesure pourtant actée dans le cadre de accord passé entre le SI.EN et le ministre fin septembre 2008.

Notre interlocuteur nous a tout d'abord assuré que ce retard ne remettait nullement en cause la date d'effet de cette revalorisation qui restait fixée au 1er septembre 2008. Il nous a ensuite précisé qu'il ne s'agissait pas à proprement parler d'un retard, puisque la procédure qui déboucherait sur la mise en paiement de cette revalorisation avait été mise en oeuvre dès la signature de l'accord et que le délai en cours était le délai "normal". Rappelons pour mémoire que nos collègues chefs d'établissement ont attendu quasiment un an entre l'annonce de la prime exceptionnelle de Noël 2007 et son versement !

Devant notre insistance il s'est cependant engagé à faire tout son possible pour que le processus aille le plus vite possible...

En l'état actuel de la situation il est clair que la mise en paiement n'interviendra au mieux que sur la paie de février. Le SI.EN continue à se mobiliser pour défendre les intérêts des inspecteurs, même si ceci doit passer par un "harcèlement" des services !

P. ROUMAGNAC - 12-01-2009



# Enseignement du premier degré

## Service minimum d'accueil

où l'on voit que certains élus ne manquent pas d'humour

W..., le 27 janvier 2009

Monsieur le Maire de W...  
à  
Monsieur l'Inspecteur de  
l'Education Nationale

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai bien reçu votre courriel du 27 courant à 8 H 50 au sujet du droit d'accueil concernant le mouvement de grève du jeudi 29 janvier 2009.

J'ai pris bonne note que dans 4 groupes scolaires les grévistes dépassaient les 25 %. Les services municipaux étant touchés également par le mouvement de grève, n'ayant qu'une seule dame de service à l'école G... qui n'est pas gréviste et au total plus de 90 % du personnel communal absent à cette date, nous sommes donc dans l'incapacité d'assurer quelque service d'accueil que ce soit.

Par ailleurs, vous savez que cette loi qui demande aux voisins de régler ses propres conflits de couple ne m'agrée nullement.

Mais dans la même optique je vous saurai gré de bien vouloir m'adresser par retour, une liste d'enseignants, de personnel de l'Education Nationale non grévistes le 29 janvier 2009 et qui pourraient assurer la continuité du service public en venant tenir les guichets de la mairie, fabriquer les repas à la cuisine centrale, mettre les couverts, servir les enfants, faire la vaisselle et le nettoyage.

Je pense bien évidemment que vous n'aurez aucun mal à trouver ce personnel compétent pour que je puisse assurer la continuité du service public.

Dans le cadre du droit d'accueil, si j'avais un début de liste à faire et à vous soumettre, je mettrai :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,
- Le personnel de l'Inspection de l'Education Nationale,
- Le personnel du RASED,
- Monsieur le Sous-Préfet,

et pourquoi pas Monsieur le Préfet de Région !...

Et pour changer les couches, Monsieur DARCOS, Ministre de l'Education Nationale.

Je pense que l'ensemble de ces personnes sont parfaitement qualifiées pour exercer le droit d'accueil dans les écoles de W....

J. M.....  
Maire de W...

Où l'on voit que certains recteurs maîtrisent la règle de trois

Statistiques sur les enseignants grévistes

Chers collègues, je souhaite vous informer d'une procédure, particulièrement pernicieuse, utilisée par le rectorat de Lyon pour faire apparaître un taux de grévistes inférieur à la réalité.

Comme dans la plupart des académies, les IEN ont à faire remonter le nombre de grévistes « constatés » sur un échantillon d'écoles arrêté par le rectorat, c'est un tableau excel sur lequel le nombre d'enseignants de l'école est préétabli (et verrouillé) et le calcul du taux de grévistes se fait alors tout seul. Nous avons pu constater que ce nombre est faux, et comme par hasard, nettement supérieur à la réalité. Chacun d'entre-nous sait bien que si on augmente le dénominateur d'une fraction, la valeur absolue de cette fraction diminue.

Fallait y penser !

Du riffi en vue...

..... Pression à tous les étages. Nous envoyons un tableau ratio nombre de classes / classes non accueillies qui bien sûr ne prend pas en compte les personnels non devant élèves. Le Recteur constate donc des distorsions importantes entre ce tableau et la réalité (27% d'écart).

Elle saute comme un cabri, menace, tempête et notre IA n'y peut mais... D'autant qu'on utilise un « panel » pas très scientifique sur lequel on évalue le taux de grévistes.

Exemple 1 : dans ma circonscription, sur 8 écoles dans un premier temps, j'obtiens un taux de participation à la grève de 53%, si j'intègre trois autres écoles, j'arrive à un taux de 73,5% de grévistes !

Exemple 2 : lors de la dernière grève, un collègue sonde sur les écoles de sa circonscription appartenant au « panel » et trouve 100% de grévistes, ça ne convient pas alors on change de panel pour que ça aille plus dans le sens de...

Enfin quelques indications sur le SMA. On va sans doute se glorifier ce soir de l'insuccès ou du succès (selon...) du SMA. Montbéliard vient de le mettre en place : 180 places offertes aux familles qui devaient s'inscrire auprès de la mairie, 29 élèves se sont présentés !

Premiers résultats à la louche : des personnels ont été invités et seront payés pour les heures de présence inutiles : « bénéfice net, cent sous de perte » dit-on en Normandie.

Allons courage, nous vivons une époque moderne !





# Enseignement du premier degré

## Lettre ouverte du collectif des enseignants «désobéisseurs»

### Réponse du SI.EN

En réponse à votre lettre ouverte, je souhaite vous faire part du point de vue du SI.EN UNSA Education, syndicat majoritaire des Inspecteurs de l'Education Nationale.

Notre organisation s'est clairement exprimée à de multiples reprises, et sans égards envers qui que ce soit, afin de promouvoir un service public d'Education plus juste et plus efficace en défendant systématiquement l'Ecole de la République.

L'idée d'une société éducative à laquelle nous sommes si profondément attachés est toutefois indissociable, à notre sens, des valeurs fondatrices de la vie démocratique et ces dernières s'accommodent mal, à notre avis, de la «désobéissance» que vous prônez.

Les IEN ne peuvent se reconnaître dans la caricature que vous faites de leurs missions et de la manière de les exercer.

Vous vous posez ouvertement en donneurs de leçon et n'hésitez pas à user de stratagèmes grossiers qui relèvent plus du procès d'intention que du débat social.

Vous affirmez que sous couvert de loyauté nous nous ferions les chantres de la déconstruction de l'Ecole publique. Le catalogue des reproches que vous nous adressez est à la fois injuste et mensonger. Certes, nous sommes loyaux, mais à l'Ecole de la République et non à une politique conjoncturelle.

Au quotidien et aux côtés des enseignants, les IEN s'attachent à construire un système éducatif répondant au mieux aux besoins de tous les jeunes. Leur combat professionnel mérite d'être reconnu.

Au quotidien et aux côtés des organisations syndicales de l'Education, le SI.EN se bat pour défendre le service public d'Education. Son combat syndical mérite d'être entendu.

Votre lutte n'est, au final, ni professionnelle, ni syndicale : elle s'inscrit dans une démarche idéologiquement marquée que nous respectons mais qui ne vous autorise pas, pour autant, à vous engager dans l'approche manipulatrice qui caractérise votre lettre ouverte. Vous utilisez les mêmes stratégies que celles que vous dénoncez chez le pouvoir en place ; ayez garde, ce faisant, de finir par lui ressembler !

Nous connaissons cependant votre engagement pour une société plus respectueuse de la personnalité de chacun de ses membres, c'est pourquoi nous vous interpellons pour qu'en conscience vous cessiez vos attaques malhonnêtes et injustes à l'égard de ceux qui se mobilisent en permanence pour défendre l'Ecole publique.

P. Roumagnac - SG du SI.EN

### Argumentaire

En signant le protocole d'accord avec le ministre de l'Education nationale en juin 2008, le SI.EN, syndicat majoritaire des inspecteurs, s'est engagé à mettre en œuvre des préconisations visant à améliorer la réussite scolaire de l'école primaire.

Si nous ne partageons pas les commentaires politiques et médiatiques sur la baisse de niveau, voire sur la dégradation spectaculaire de l'Ecole, un certain nombre d'études sérieuses et les enjeux actuels de la société nous obligent à nous interroger et à nous mobiliser pour en améliorer les performances.

Nous regrettons que depuis des décennies, chaque ministre de l'Education nationale se sente tenu d'apporter sa touche de nouveauté et d'originalité, ce qui a amené inspecteurs et enseignants à se mobiliser sur les langues vivantes, l'informatique, les sciences, la littérature, les arts, les études dirigées, le «débat» quand ce n'était pas sur la réactualisation de la morale ou de la méthode syllabique.

Nous avons regretté que les programmes de 2002, fort bien faits, mais décriés à l'époque étant donné leur complexité, aient été balayés d'un trait de plume alors qu'ils commençaient à être mis en œuvre dans les classes, grâce, entre autres, aux excellents documents d'accompagnement. Et nous avons regretté cette «valse» toute récente des nouveaux programmes qui leur ont succédé et qui ont passablement déstabilisé les enseignants. Mais il nous faut signaler que ces programmes ont été soumis à une consultation générale transmise directement au ministère par les IEN et qu'ils n'ont pas été rejetés. Si les remarques sur l'ambition excessive dans certains domaines disciplinaires n'ont pas été prises en compte, celles sur l'absence de référence au socle commun de connaissances et à la notion de cycle l'ont été.

Nous avons été surpris, comme vous, de la suppression du samedi matin mais la mise en place de l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté nous a semblé être une réponse à expérimenter. Chacun sait qu'il est difficile de faire parler certains enfants de maternelle, chacun sait qu'il est difficile, même dans une pratique pédagogique différenciée, d'analyser et de prendre en compte les erreurs de certains élèves.

Nous avons été surpris, comme vous, de l'annonce de la suppression des RASED et nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour obtenir du ministre que la sédentarisation ne se fasse plus au détriment des postes-classes mais en surnombre.

Nous avons été surpris, comme vous, de la teneur des évaluations de CM2, des modalités de codage et du caractère figé de l'application informatique. Là aussi les remarques ont été faites qui n'ont pas obtenu, à ce jour, de réponses ni de modifications.

Bref, nous sommes parfaitement conscients des ambiguïtés actuelles susceptibles d'aboutir ici ou là à des interprétations, non seulement des IEN mais aussi des IA-DSDEN et des recteurs, plus déstabilisatrices encore. Et nous

intervenons, dans la mesure du possible, auprès de nos collègues et auprès des responsables départementaux pour mettre du bon sens là où il risque d'être perdu. En revanche, il nous paraît inadapté et dangereux de désobéir ostensiblement comme le fait le collectif. Inadapté, parce qu'à y regarder de plus près, les programmes de 2008 peuvent être mis en œuvre avec intelligence. Lorsqu'on considère d'un côté les compétences du socle à maîtriser par tous et de l'autre les éléments de progression à faire acquérir par les élèves qui en ont les capacités, les programmes peuvent être travaillés dans une logique de différenciation pédagogique. De plus, les enseignants ont toujours su faire preuve de bon sens et de mesure pour appliquer des directives parfois contradictoires pour ne pas dire rétrogrades. Le dernier exemple étant celui de l'apprentissage de la lecture.

Inadapté parce qu'il est faux de dire que l'aide personnalisée ne peut pas être efficace. Certes rien ne dit aujourd'hui qu'elle l'est, mais il est clair que le sentiment de satisfaction est général et que les reproches viennent plus des difficultés de mise en œuvre que sur le bénéfice apporté aux élèves.

Inadapté parce que, même si les évaluations de CM2 de cette année posent de multiples problèmes et seront très certainement inexploitablement, on peut penser - espérer - que, moyennant des remarques à faire remonter, nous disposerons l'an prochain d'un outil d'évaluation plus fiable et plus utile.

Dangereux parce que les enseignants et les inspecteurs sont des cadres fonctionnaires soumis au devoir d'obéissance hiérarchique. Nous ne sommes pas, tant s'en faut, dans des mesures illégales ou qui pourraient constituer un danger pour les élèves. Et lorsqu'on interroge les parents, on s'aperçoit qu'ils font confiance aux enseignants mais qu'ils estiment nécessaires et bonnes les mesures engagées. Dangereux parce que les syndicats majoritaires d'enseignants se sont exprimés sur ces points et qu'ils ne préconisent en rien le refus d'appliquer les programmes, de mettre en place l'aide personnalisée et la passation des évaluations nationales. Ils donnent des consignes pour faciliter le travail des maîtres et pour mettre de la raison là où elle est absente.

De la même façon, le SI.EN a interpellé le ministre et ses proches collaborateurs sur la sédentarisation des RASED, sur les incohérences dans les évaluations de CM2, sur le Service Minimum d'Accueil. Il continuera de le faire sur la formation initiale, sur la disparition programmée de la formation continue et sur d'autres sujets de préoccupation qui ne manqueront pas de surgir dans le premier degré, dans les collèges et les lycées, dans la voie professionnelle comme dans l'orientation. Il continuera de le faire dans l'intérêt de tous les élèves et dans la défense d'une école publique de qualité.

M. Volckcrick - BN

# Enseignement du premier degré

## Lettre ouverte du collectif des enseignants «désobéisseurs»

La lettre des «désobéisseurs» est une provocation, comme leur action. Une provocation, c'est-à-dire un appel à parler. Certes, le SI.EN parle ; il répond à la provocation par la provocation, pour marquer la rupture. Il parle comme le ministre et ses avatars hiérarchiques. Dans la perspective de l'organisation hiérarchique, on ne parle pas pour comprendre, on ordonne, on contrôle, on sanctionne. On ne parle pas, on se gausse. La sanction syndicale, c'est l'expression du mépris à l'égard de ces enseignants : «*Votre lutte n'est, au final, ni professionnelle, ni syndicale...*». Mépris encore dans ce processus d'infantilisation qui consiste à employer une rhétorique de la pétition des valeurs générales : «*...au quotidien, aux côtés des enseignants, répondre au mieux aux besoins de tous les jeunes...*» Cette rhétorique est vaine et dangereuse car elle présuppose que les «désobéisseurs» ne répondent pas «*au mieux des besoins de tous les jeunes*», alors qu'ils agissent en toute bonne foi en ce sens. Car comment croire que ceux qui sont entrés dans une action dure qui les prive d'une partie de leur salaire ne sont pas mus par des valeurs fortes ? Enfin l'amalgame final laisse croire que les inspecteurs sont au côté du ministre, avec lui et tous «ceux qui se mobilisent en permanence pour défendre l'Ecole publique». Au nom de cette insupportable valeur qu'est «la loyauté», même si on prend soin de préciser qu'il s'agit de «la loyauté à l'école de la république».

La loyauté est une valeur féodale, pas une valeur qui puisse fonder le métier d'inspecteur dans une démocratie moderne. Ce qui est démocratique, c'est la légalité. Il suffirait de dire que les inspecteurs restent dans la légalité sans pour autant admettre que les dispositions prises par le ministre soient toutes légitimes. Ce qui est légal, ce sont les décisions du ministre. Pour autant sont-elles légitimes ? Pas toutes. Ce qui est légitime, ce sont les mesures qui font consensus ou celles qui ont été annoncées dans le programme du président élu. Elles ont été ratifiées par la voie démocratique. Même si on la désapprouve, on ne peut pas trouver illégitime la réduction des postes de fonctionnaires, puisque cette mesure figurait au programme du candidat. On peut sans doute négocier sur le nombre et les lieux, c'est une autre affaire. Mais, a contrario, le candidat n'a jamais annoncé les stages d'été. C'est une mesure illégitime. Si les inspecteurs prêtent la main à la mise en place du dispositif, c'est par stricte légalité. Il n'est question ni de légitimité encore moins de loyauté.

La lettre du SI.EN pose bien d'autres problèmes. Notamment celle de la place et du rôle des inspecteurs. Leur place apparaît déterminée par cette valeur de loyauté que doit le subalterne au supérieur hiérarchique, le contre-don attendu étant une forme protection, nommée «solidarité hiérarchique». La lettre du SI.EN apparaît bien dans cette perspective. Elle conforte les IEN du premier degré

dans leur rôle de sous-chefs académiques. La place devient repérable dans la chaîne hiérarchique, cependant qu'il n'existe plus d'espace pour la concertation.

La lettre du SI.EN laisse l'impression qu'il faut choisir son camp : si les inspecteurs sont avec les uns, il s'opposent aux autres. Il est normal que les IA-DSDEN soient les relais du ministre : ils sont directeurs. Mais les inspecteurs ? Tout dépend de la conception qu'on se fait de ce métier. Je continue à prétendre que le rôle et la place d'un inspecteur sont singuliers et utiles. Dans un conflit qui oppose le ministre avec certains enseignants, ils n'ont pas à se poser avec ou contre : ils sont «à côté». Ils sont avec le recteur ou avec le DSDEN autant qu'ils sont avec les enseignants, tous les enseignants, y compris les désobéisseurs, ce qui, je le répète, ne signifie pas être «pour». Certains collègues me disent bien qu'ils ont su donner leur avis à leur DSDEN, et en même temps écouter les enseignants «désobéisseurs». Cette position est d'ailleurs nécessaire, c'est une position de médiateur. Car tout ne se passe pas comme si celui qui ordonnait était obéi. Tout ne se passe pas comme si une sanction allait faire plier les rebelles.

Ce qui fait fond du métier d'inspecteur, c'est l'élucidation par le travail de la parole et la confiance dans la relation. A la lettre des désobéisseurs, on aurait pu répondre honnêtement, pas comme si on se montrait vexé par la provocation, pas comme si on était outré que des enseignants en appellent aux inspecteurs. Car, au reste, cet appel à parler est marqué par un sentiment d'estime, malgré quelques maladresses liées à la provocation. On pouvait les signaler pour ce qu'elles valent et écouter ce qui se dit, au fond.

Dans une lettre adressée à ceux qui interpellaient les inspecteurs, il aurait été intéressant de relever ce que la position des désobéisseurs pouvait avoir de courageux, voire de téméraire (reconnaissance malgré tout de la valeur des actes) avant d'examiner également ce qu'elle a de radical et donc de définitif. C'est encore affaire d'évaluation (peser la valeur des actes) que d'entrer en désobéissance. Que reste-t-il à faire quand les conditions se révèlent plus graves ? La désobéissance, ce n'est pas la position d'un syndicat réformiste. La radicalité suppose qu'on entre en lutte sans négociation possible. La radicalité suppose qu'il faut s'opposer à des mesures iniques et dangereuses. Le SI.EN aurait pu dire que le péril n'était pas tel qu'il invite ses adhérents à entrer en «désobéissance». Dans ces conditions, il était possible de s'entendre, ce qui ne signifie pas s'accorder. Mais au moins la rupture n'aurait pas été consommée avec les enseignants, les désobéisseurs et leurs sympathisants. Au moins personne n'aurait eu l'impression que les inspecteurs étaient avec les uns contre les autres. On aurait donné une image d'inspecteur, conforme à leur métier qui comprend une pratique d'intégration des conflits et d'évaluation (certes, cette évaluation n'a que peu à voir

avec l'évaluation en usage, évaluation qui se veut managériale et qui n'est que bureaucratique).

Enfin, imagine-ton un autre ton, un autre style, quelque chose comme «*nous pensons toutefois que la situation n'est pas bloquée, puisque (vous vous êtes) montrés attentifs à nos observations*» ou encore «*notre organisation serait évidemment disponible pour participer à cette réflexion dans (une) dynamique constructive...*» (Je cite des extraits de la lettre du SI.EN au ministre, lettre du 16/10/08 au sujet des RASED) ?

Quoi qu'il en soit, le SI.EN a répondu. Définitivement. Il a répondu à la provocation, à sa manière. Mais désormais, entre les «désobéisseurs» et les inspecteurs, la chose est entendue, la parole est interrompue. Place au silence, donc.

La rupture avec un enseignant n'est pas la conception que je me fais du métier. J'aurais aimé qu'on pût approfondir et débattre. J'aurais préféré qu'on écoutât et qu'il y eût un réel travail de la parole, de la parole évaluative. J'aurais aimé que le rôle de médiateur des inspecteurs fût affirmé. Car ce qui m'inquiète, moi qui suis retraité et qui entends au hasard des rencontres des enseignants que j'ai connus, c'est leur désarroi de se sentir abandonnés, c'est le constat amer qu'ils font de l'absence des inspecteurs dans les écoles. Il semble que les mails et les coups de téléphone soient devenus les moyens de communication ordinaires, voire exclusifs. Peu d'entretiens individuels, encore moins d'entretiens collectifs. Le temps de l'inspection est devenu le temps de l'urgence, les informations sont devenues impersonnelles et chiffrées et le ton reste celui de la prescription. Même les demandes ne sont plus travaillées par des inspecteurs qui pourraient aider à construire le sens de l'activité professionnelle, le sens de l'activité revendicative. Dans ces conditions, il était sans doute justifié de répondre aux désobéisseurs par une fin de non-recevoir. Mais il est encore temps de se poser le problème de l'identité de l'inspecteur.

J.P. Rocquet

# Enseignement du second degré

---

## Médiateurs de la réussite scolaire

Aux parents de collégiens et lycéens

Madame, Monsieur,

Vous avez appris le 22 janvier dernier, la création de 5000 postes de «Médiateurs de la réussite scolaire» dans le cadre du «Plan de relance» du gouvernement.

Le Syndicat National des Assistants Sociaux de l'Education Nationale (SNASEN Unsa éducation) est révolté par cette décision.

Selon Monsieur Darcos, les médiateurs seront embauchés sous contrat précaire (CAE) et recevront une formation d'adaptation à l'emploi.

Si nous soutenons les initiatives en faveur des politiques de l'insertion professionnelle, nous nous inquiétons de voir des personnes sans formation adaptée intervenir auprès des familles et des élèves. Celles-ci seront mises en difficulté dans des situations relevant des compétences de personnels qualifiés.

Dans les collèges et les lycées publics, les assistants sociaux de l'Education Nationale, en lien avec les membres de la communauté éducative participent entre autre à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Les assistants sociaux de l'Education Nationale travaillent avec les familles et les élèves à l'école et/ou au domicile pour trouver ensemble une solution adaptée à chaque cas et toujours avec leur accord.

Les assistants sociaux de l'Education Nationale interviennent dans le cadre du respect des libertés individuelles et du droit à la vie privée. A ce titre, le SNASEN Unsa éducation vous alerte, vous parents, sur les risques de dérive d'une telle annonce marketing. Nous dénonçons la mise en place des médiateurs de réussite scolaire. Le SNASEN Unsa éducation dénonce cette mise en danger d'autrui..

La présence dans les collèges et les lycées d'assistants sociaux fonctionnaires du Ministère de l'Education Nationale assurent à tous une égalité de traitement. C'est la garantie du respect de vos droits et de vos libertés.

Le SNASEN Unsa éducation vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Valérie Robinet - 6 février 2009

## Vie dans les académies

### Académie de Lille

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

L'annonce des modifications apportées à l'organisation de la Formation continue, sans nous surprendre totalement, nous a malgré tout profondément déçus. Une fois encore la logique comptable semble l'emporter sur toute autre considération. Nous sommes favorables à l'optimisation des moyens mais encore faut-il qu'il y ait des moyens.

La suppression des stages de type R1, le maintien des seuls stages de type R3 remplacés par les PE2, annoncent à court terme la disparition de la Formation continue, alors même qu'aucune autre perspective n'est offerte à notre réflexion.

Combien d'audiences, lettres ou réactions syndicales faudra-t-il pour que nous soyons écoutés ?

Dans le transfert des heures d'animation au sein du dispositif de formation continue, nous pourrions voir la reconnaissance d'un vrai travail de formation de proximité, la prise en compte des besoins matériels et humains. Paradoxalement, cela nous paraît suspect. Dans le contexte de réduction frénétique des dépenses, cela s'apparente davantage à la possibilité pour notre institution, d'afficher un nombre conséquent de journées/stagiaires alors que le nombre de jours de stages diminuent.

Nous ne nous engagerons pas dans cette voie.

La formalisation des actuelles heures d'animation à n-1 risque de rigidifier le système alors que nous avons besoin de réactivité, de différenciation de notre action, tant sur la forme que sur le fond, pour mieux répondre à la diversité des problématiques d'équipes.

Vous comptez sur nous pour promouvoir les changements auprès des enseignants. Comment pourrions nous le faire efficacement, nous n'avons une fois de plus aucun élément de progrès à leur présenter, aucune lisibilité de l'avenir proche.

Nous regrettons le manque de dialogue institutionnel qui nous place sans cesse devant des injonctions de mise en œuvre, sans prise en compte de la complexité de nos missions.

Nous attendons une véritable concertation / réflexion qui allie objectifs, moyens et adéquation à la réalité des fonctionnements.

Je vous prie d'agréer, monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mon profond respect

A. DOGIMONT - RD 59

## La destruction de l'école primaire : l'heure d'un premier bilan

De nombreux spécialistes répètent inlassablement que nous assistons depuis quelques années à une terrible entreprise de destruction de l'école. Les démonstrations sont faites, elles ne sont guère contestables : nous allons à la catastrophe. De bonnes âmes s'indignent de tels propos, en particulier chez les cadres qui prônent la loyauté, l'obligation de l'obéissance, le respect de la règle démocratique... Certaines s'expriment en conscience soit parce qu'elles adhèrent à l'idéologie ultra libérale mise en œuvre avec une détermination purement sarkozienne, ce qui est parfaitement leur droit, soit parce qu'elles méconnaissent l'histoire de l'école, ses fondements, ses enjeux. D'autres s'expriment par opportunisme, ce qui est moins honorable. Leur opposition affichée, leur désobéissance, leur résistance passive à cette époque auraient mérité des analyses plus poussées dans le cadre d'un bilan sérieux et honnête, qui n'a malheureusement jamais été fait, de la loi de 1989.

Toutes les mesures prises successivement, tous les effets d'annonce, outre qu'ils ont été décidés, à chaque fois, dans la précipitation politicienne et sans la moindre concertation, sont des actes de destruction. Je sais que des membres de l'encadrement intermédiaire, des inspecteurs, contestent ces propos et louent quelques-unes de ces décisions... Il faut bien rechercher un peu de positif quelque part si l'on ne veut pas être suspecté de complaisance ou de compromission ou de naïveté. Je sais que plusieurs de ces mesures séduisent l'opinion publique... C'est normal, c'est bien d'abord pour cela qu'elles sont prises, les instituts de sondage et les cabinets de communication sont excellents dans notre pays et le soutien des grands médias est acquis.

On peut prendre chacune des mesures et les analyser avec un peu de hauteur, en recherchant les perspectives. Toutes sans exception s'inscrivent de manière cohérente dans cette volonté de destruction qui inquiète tous les progressistes et qui provoquent des réactions hostiles compréhensibles de la part d'enseignants désobéissants de plus en plus nombreux. Il ne s'agit pas de taxer le ministre d'une sorte de machiavélisme ou de perversion. Il fait son travail, il prépare, tranquillement pendant un temps, plus fiévreusement aujourd'hui, l'installation du système libéral à l'anglo-saxonne, une école à deux vitesses, avec toute une série de mesurètes pour les pauvres, pour se donner bonne conscience. Tout est dans l'apparence. C'est un phénomène nouveau en France, à ce point d'exacerbation, car pendant longtemps la droite sous l'influence du gaullisme, n'était pas assimilable à l'ultra libéralisme et l'a même combattu. Il faut dire que l'absence de vrai projet neuf (qui ne soit pas que de l'aménagement de l'ancien) à gauche lui a facilité la tâche.

### Les nouveaux vieux programmes

Aucune concertation. Aucune idée des auteurs. Aucun fondement théorique. Une réalité : le mépris pour tous les efforts accomplis depuis 1969 pour transformer l'école à l'initiative des

gouvernements successifs de droite et de gauche. Une anomalie : le rejet brutal des programmes de 2002 qui avaient fait consensus et qui avaient obtenu l'aval de M. Darcos lui-même. Une évidence : ces programmes constituent une régression incroyable privilégiant totalement la mécanique à l'intelligence. Rappelons à nouveau que la référence commode aux bases, malgré sa logique apparente, n'a pas de sens. Signalons à nouveau, par exemple, que l'on peut connaître par cœur toutes les règles de grammaire, toutes les définitions, tous les tableaux de conjugaison... et être incapable d'exprimer une pensée structurée, une émotion, une indignation ? Nos prédécesseurs s'en étaient rendu compte dans les années 60 et avaient impulsé, avec l'INRP d'alors, des transformations de pratiques faisant le pari de l'intelligence. Aujourd'hui, plus personne n'en parle. Bientôt, il faudra remettre en chantier toute la rénovation pédagogique abandonnée. Que de temps perdu, d'énergie gaspillée, de bonne volonté méprisée !

### Le service minimum d'accueil

Aucune concertation, même pas avec les maires pourtant concernés au premier chef. Une manière de dévaloriser l'école et les enseignants en suggérant à une partie des citoyens sous-informés sur ces questions, que faire l'école, ce n'est pas si difficile, en instillant l'idée que les enseignants sont toujours en grève et s'opposent à tout, en prenant bien soin de ne pas évoquer ce service minimum quand il s'agit de remplacer les enseignants en cas d'absence, de maladie, de congés légaux. Un développement inévitable des conflits entre enseignants et parents... Et, qu'on le veuille ou non, dans les faits, une atteinte au droit de grève.

La semaine scolaire. Aucune concertation ni avec les enseignants, ni avec les élus locaux, ni avec le secteur associatif. Une annonce. Une mesure autoritaire. Un alourdissement de la journée pour les enfants en difficulté. Une surcharge de travail pour les enseignants astreints à quantité de réunions et d'enquêtes inutiles. Chacun sait que le vrai problème est celui de la journée scolaire trop chargée, que les activités de soutien doivent trouver leur place à des moments où tous les enfants sont à l'école pour des activités diverses dans le cadre de projets éducatifs locaux concertés.

### Le soutien et les stages de remise à niveau

Aucune concertation. Une curieuse manière, sous couvert de garantie de l'égalité républicaine, de faire de la publicité indirecte pour les officines privées qui étaient déjà fort prospères et qui se multiplient. Une valorisation systématique du travail des élèves hors temps scolaire au détriment de leur travail dans le temps normal de classe. Aucune réflexion sur l'individualisation, sur la prise en compte de l'hétérogénéité, sur la pédagogie de la réussite. Un renforcement systématique de «l'évaluationnisme», de la pédagogie de l'exercice et de la répétition, de la responsabilisation des enfants qui ne travaillent pas assez et des parents qui n'assument plus leurs responsabilités. Une volonté de transformer les victimes

en coupables. Ne soyons pas dupes, avec tous ces dispositifs, on peut faire de grandes économies et dévaloriser le métier d'enseignant. L'ultra libéralisme est consubstantiel à la réduction de la dépense publique.

### Le renforcement de l'autorité hiérarchique

Pour réussir ou donner une apparence de réussite, on transforme de fait, fondamentalement, les missions des cadres intermédiaires pour en faire des exécutants et des contrôleurs de l'exécution. Avalanche de notes, d'instructions, d'enquêtes, de contrôles, de réunions d'où il ne sort rien. Les témoignages innombrables que je reçois révèlent un malaise profond dans les écoles, des tensions entre les «pour le retour» au siècle dernier et les «contre», des colères contenues contre certains hiérarques qui vont au-delà même de ce que l'institution leur demande de faire et qui deviennent des propagandistes non pas de textes officiels mais de l'idéologie.

On peut ajouter au tableau noir tous les discours sur l'école maternelle, sur la suppression des aides-éducateurs et la création d'un corps de contrôleurs de l'absentéisme, sur le système des primes, sur le pilotage par les résultats sans analyse de ce qui produit ces résultats, sur l'évaluation des maîtres au vu des résultats de l'année ou du mois... L'entreprise de destruction de l'école primaire engagée après 2002 et renforcée en 2005 fait son œuvre. Les résultats de cette politique seront déplorables. Les coupables seront rapidement trouvés : les enseignants.

Le bilan de M. Darcos est catastrophique pour l'école primaire. Les conséquences les plus graves ne seront réellement perceptibles que dans quelques années. Son successeur aura un énorme travail car il aura à retisser les liens entre l'école et les familles, entre les enseignants eux-mêmes au sein des écoles, entre les enseignants et une partie de leur hiérarchie, entre l'école et la nation...

Les professeurs des écoles maternelles et élémentaires ont besoin d'être soutenus, accompagnés, compris, respectés. Au-delà de ce nécessaire pacte de confiance à reconstruire avec les enseignants des écoles, il faudra bien se décider sans tarder davantage à expliquer quel citoyen et quelle société nous voulons former avec l'école. L'individualisme et la compétition, la loi du plus fort et la résignation des faibles, la soumission ou la responsabilité, la reproduction ou le pari de l'intelligence, l'école enfermée ou l'école ouverte sur la cité, sur la société de la connaissance et de la communication, sur l'éducation tout au long de la vie... On s'est terriblement éloigné de toutes ces questions fondamentales. Bientôt, elles nous exploseront au visage.

Pierre Frackowiak  
Inspecteur honoraire